SÉANCE ORDINAIRE
LE MARDI 14 JUILLET 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le quatorzième jour du mois de juillet 2015 à 20 h à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Claude Leroux.

Les conseillers : Mesdames France Desroches, Linda Gamache, Julie Mayer, Carol Rivard et monsieur Denis Thomas.

Absence motivée : Monsieur Daniel Ponton, conseiller.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire monsieur Claude Leroux.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, et l'inspecteur municipal, monsieur Jacques-M. Daigle, étaient présents. Le coordonnateur des loisirs, monsieur Christian Brochu, était aussi présent.

Résolution # 2015-07-119
OUVERTURE DE LA SESSION

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 14 juillet 2015 à 20 h.

Résolution # 2015-07-120
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis en laissant le point varia ouvert.

Résolution # 2015-07-121
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposée par la conseillère madame Linda Gamache, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 juin 2015 soit adopté étant en tout point jugé conforme.

No de résolution ou annotation

Résolution # 2015-07-122
COMPTES À ACQUITTER

Proposée par la conseillère madame Linda Gamache, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les élus acceptent la liste des comptes et factures déposée pour la période du 3 juin 2015 au 14 juillet dont le montant est de 151 774,47 $ et, de plus, acceptent la liste des dépenses du fonds d'administration et des dépenses en immobilisation, le tout pour un montant de 428 533,35 $, selon la liste des comptes et factures.

Résolution # 2015-07-123
EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS (EMPLOI ÉTUDIANT)

Proposée par la conseillère madame Linda Gamache, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix embauche monsieur Julien Éthier à titre de préposé aux travaux publics au salaire horaire de 12 $.

Résolution # 2015-07-124
SENTIMENT D'APPARTENANCE – ÉCOLE ALBERTE-MELANÇON

CONSIDÉRANT QUE l'école Alberte-Melançon détient auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, une cote 10 représentant un milieu hautement défavorisé;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Hautes-Rivières a le budget nécessaire pour maintenir les classes existantes et même ouvrir une nouvelle classe;

CONSIDÉRANT QUE fréquenter l'école de sa municipalité, de son milieu social et par surcroît en milieu rural, est un droit fondamental pour l'enfant;

CONSIDÉRANT QUE transférer des élèves d'école, les retirer de leur milieu scolaire et social risque d'apporter un impact négatif sur la motivation et sur la réussite de l'enfant;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire s'est dotée d'un plan stratégique 2014-2019;

CONSIDÉRANT QUE le transfert d'élèves vers une autre école va à l'encontre des orientations 1 et 2 de ce plan stratégique : « Augmenter les taux de réussite et de persévérance de tous les élèves » et « Favoriser le développement d'un environnement éducatif de qualité dans une dynamique de coopération en réponse aux besoins des élèves »;

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUTES CES RAISONS :

Sur proposition de la conseillère madame Julie Mayer, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

Formules Municipales No 4616-A-h.

No de résolution ou annotation

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix demande à la Commission scolaire des Hautes-Rivières de ne transférer aucun élève vers une autre école d'utiliser le budget spécial alloué à notre école due à sa cote élevée de pauvreté pour augmenter chez les élèves, leurs parents et le personnel de l'école Alberte-Melançon, un plus grand sentiment d'appartenance.

QUE le conseil municipal rappelle à la Commission scolaire qu'il est dans l'intérêt de l'enfant et de son développement que ce dernier puisse recevoir des services d'éducation de qualité à proximité de son milieu de vie.

Résolution # 2015-07-125
SECOND PROJET DE RÈGLEMENT # 334-2015 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 231-2006 DE FAÇON À ÉTENDRE LE TYPE DE VÉHICULES VENDUS, RÉPARÉS ET ENTREPOSÉS À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE 212

ATTENDU QUE le règlement de zonage # 231-2006 et ses amendements en vigueur s'appliquent sur le territoire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite permettre la vente et la réparation de véhicules automobiles, récréatifs, agricoles, de camions et véhicules lourds, remorques et boîtes de camion neuves ou usagées ainsi que leur entreposage à l'intérieur de la zone 212;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 14 juillet 2015;

ATTENDU QUE lors de cette séance, il a été demandé d'ajouter les remorques et boîtes de camion à la liste des usages de la catégorie d'usage commercial D-4 permis et d'autoriser leur réparation et entreposage à l'intérieur de la zone 212;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 14 juillet 2015;

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal décrète ce qui suit :

RÈGLEMENT DE ZONAGE

ARTICLE 1.

Le règlement de zonage numéro 231-2006 est modifié à l'annexe B – Grilles des usages et des normes afin d'ajouter les véhicules automobiles, récréatifs, agricoles, les camions et véhicules lourds, remorques et boîtes de camion neuves ou usagées, à la liste des usages de la catégorie d'usage commercial D-4 permis et d'autoriser leur réparation et leur entreposage.

ARTICLE 2.

La grille modifiée est jointe à l'annexe A, cette grille faisant partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce vingt-troisième jour de juillet 2015.

Résolution # 2015-07-126
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Attendu l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Proposée par la conseillère madame Linda Gamache, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix fixe au mardi 11 août à 19 h dans la salle du conseil municipal, l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement # 334-2015 visant à modifier le règlement de zonage numéro 231-2006 de façon à permettre la vente et la réparation de véhicules automobiles, récréatifs, agricoles et de camions et véhicules lourds à l'intérieur de la zone 212.

Résolution # 2015-07-127
AUTORISATION VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT la vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes qui aura lieu au mois d'octobre 2015;

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix inscrive la propriété ci-dessous décrite :

Propriétaire :	VALOIS, Mario 569, rue St-Clément Beauharnois (Québec) J6N 2B1
Matricule :	2304 25 4446
Taxes municipales :	2 549,20 $
Taxes scolaires :	284,15 $
No(s) de lot (s):	PL124
Description cadastrale :	Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro **CENT VINGT-QUATRE (ptie 124)** du cadastre officiel « **PAROISSE DE ST-VALENTIN** », dans la circonscription foncière de **Saint-Jean**. Mesurant vingt-huit mètres et quatre centimètres (28,04m) dans ses lignes nord et sud et quinze mètres et vingt-quatre centièmes (15,24m) dans ses lignes est et ouest, bornée au nord, à l'est et au sud par des parties dudit lot numéro cent vingt-quatre (124) et à l'ouest par une partie dudit lot numéro cent vingt-quatre (124) (2e Rue). Contenant en superficie quatre cent vingt-

Formules Municipales No 4616-A-h.

six mètres carrés et cinq décimètres carrés (426,5 m.c.).

L'encoignure nord-ouest dudit immeuble est située à une distance de quatre-vingt-treize mètres et cinquante-sept centimètres (93,57m) de l'encoignure sud-ouest du lot cent vingt-quatre tiret un (124-1) dudit cadastre distance calculée le long de l'emprise est de la 2e Rue.

Avec bâtisses ci-dessus érigées portant le numéro **1472, 2e Rue, en la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, province de Québec J0J 1G0**, circonstances et dépendances, avec tous les immeubles par nature, les meubles par attache ou par réunion et les biens, présents ou futurs qui se trouvent ou seront incorporés à l'immeuble et qui sont considérés immeuble en vertu de la loi.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant concerner cet immeuble, sans exception ni réserve et notamment sujet à quatre (4) servitudes en faveur de Southern Canada Power Co. Ltd, publiées sous les numéros **69 805, 86 666, 90 777 et 94 887** et une servitude en faveur de Bell Canada publiée sous le numéro **41 256**.

Résolution # 2015-07-128
MANDAT ARPENTEUR GÉOMÈTRE POUR LES TERRAINS DE LA 59E ET 60E AVENUES

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix de sortir de la zone inondable le secteur de la 59e Avenue et de la 60e Avenue;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire il faut démontrer à l'aide de relevés techniques que les lots sont à l'extérieur de la zone inondable;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix mandate une firme d'arpenteurs-géomètres pour réaliser les relevés requis dans le secteur déterminé permettant de démontrer hors de tout doute que les terrains se situent à une élévation supérieure à celle des cotes de crues de récurrence de 20 ou 100 ans.

Résolution # 2015-07-129
TARIFS DES ACTIVITÉS AUTOMNALES – SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Michel Beaulieu, CPA auditeur, CA de la firme Michel Beaulieu CPA inc., datée du 6 avril 2015;

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix établisse les tarifs des activités automnales pour les résidants et non-résidants :

Activité	Résidant	Non résidant
Cardiomusculation	45 $ / session	60 $ / session
Abdos-fessiers	45 $ / session	60 $ / session
Zumba	45 $ / session	60 $ / session
Danse en ligne	40 $ / session	55 $ / session
Danse sociale	50 $ / session	65 $ / session
Handball féminin	30 $	30 $
Hockey cosom (adultes)	30 $	30 $
Hockey cosom (enfants)	Gratuit	Gratuit
Soccer (sénior masculin)	Gratuit	Gratuit
Soccer (enfants)	Gratuit	Gratuit
Badminton	Gratuit	Gratuit
Club de marche	Gratuit	Gratuit

QUE l'embauche du personnel rémunéré (arbitres et professeurs) soit autorisée par le conseil municipal.

QUE des fiches d'inscription complètes soient remplies pour chaque participant et qu'un reçu numéroté soit délivré pour chaque paiement.

QUE le conseil municipal autorise l'ouverture du Centre Paulinoix jusqu'à 22 h du lundi au mercredi inclusivement afin de permettre à plus d'équipes de pratiquer leur sport.

Résolution # 2015-07-130
EMBAUCHE DE MADAME BARBARA LUSSIER

CONSIDÉRANT la subvention dans le cadre d'emplois d'été Canada;

CONSIDÉRANT le poste de manœuvre en aménagement paysager et entretien des terrains;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix embauche Madame Barbara Lussier à titre de manœuvre en aménagement paysager et entretien des terrains au salaire horaire de 12 $.

Résolution # 2015-07-131
BLOCKHAUS DE LA RIVIÈRE-LACOLLE - CONVENTION

Proposée par la conseillère madame Linda Gamache, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise la directrice générale, madame Marie Lili Lenoir, à signer pour et au nom de la municipalité la convention à conclure entre le ministère de la Culture et des Communications et la municipalité, relative à la subvention accordée dans le cadre du programme *Autres interventions particulières en culture et communications* pour l'exercice financier 2015-2016.

Résolution # 2015-07-132
EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ AU SERVICE DES LOISIRS

Proposée par la conseillère madame Linda Gamache, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix embauche monsieur Ian Boulerice à titre de préposé au service des loisirs au salaire minimum soit 10,55 $ l'heure.

AVIS DE MOTION

Le conseiller, monsieur Denis Thomas, donne avis de motion de la présentation à une session ultérieure, d'un règlement numéro 335-2015, modifiant le règlement de zonage numéro 231-2006 tel qu'amendé.

Ce projet de règlement aura pour effet d'apporter des précisions à la classe E de la classification des usages agricoles et d'y ajouter les usages « centre de réhabilitation pour animaux » et « pension pour animaux ».

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Résolution # 2015-07-133
REMERCIEMENT – PARTENARIAT AVEC PARCS CANADA

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix adresse des remerciements à la direction et au personnel de Parcs Canada, lieu historique national du Fort-Lennox, pour leur participation significative au succès du feu d'artifice du 1er juillet 2015 (remis au 3 juillet).

Résolution # 2015-07-134
REMERCIEMENT À TOURISME SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU ET RÉGION – CONCOURS NOTRE RIVIÈRE RICHELIEU

Sur proposition de la conseillère madame Linda Gamache, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix remercie Madame Annick Lafleur et le personnel de Tourisme Saint-Jean-sur-Richelieu et Région pour le travail colossal fourni pour l'organisation de notre premier concours de photos.

Résolution # 2015-07-135
NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Sur proposition de la conseillère madame Linda Gamache, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix nomme le conseiller monsieur Denis Thomas à titre de maire suppléant pour la période du 1er juillet 2015 au 31 décembre 2015.

Résolution # 2015-07-136
SUBSTITUT DU MAIRE À LA MRC DU HAUT-RICHELIEU

Sur proposition de la conseillère madame Linda Gamache, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix désigne le conseiller, monsieur Denis Thomas, afin d'agir comme substitut du maire aux séances du conseil de la MRC du Haut-Richelieu pour la période du 1er juillet 2015 au 31 décembre 2015.

Résolution # 2015-07-137
AUTORISATION DE MANDAT POUR ÉTUDES

CONSIDÉRANT le projet de reconstruction complète de la 67e Avenue;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques exigera de la municipalité qu'elle fournisse des études d'impacts biologiques avant d'accorder à la municipalité le certificat d'autorisation pour ces travaux;

Sur proposition de la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise l'octroi de contrat à des firmes pour la réalisation d'études d'impacts biologiques (Phase 1), le tout pour une somme d'environ 7 000 $.

Formules Municipales No 4616-A-n.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution
ou annotation

Résolution # 2015-07-138
DEMANDE DE LIMITES DE VITESSE SUR LA RIVIÈRE RICHELIEU ET DANS LES CANAUX

CONSIDÉRANT le nombre impressionnant de bateaux circulant sur le territoire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix;

Sur proposition de la conseillère madame Julie Mayer, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix demande à la Sûreté du Québec de faire respecter une limite de vitesse de cinq (5) kilomètres-heure dans les canaux ainsi qu'une restriction « sans vague »;

QU'une limite de dix (10) kilomètres-heure soit imposée sur la rive ouest de la rivière Richelieu à la hauteur des marinas ainsi que du Fort Lennox, et qu'une restriction « sans vague » soit également exigée.

Résolution # 2015-07-139
APPUI POUR LE MAINTIEN DE LA GESTION DE L'OFFRE EN AGRICULTURE

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Richelieu compte 130 fermes laitières et 14 fermes avicoles, soit le quart des entreprises agricoles de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE ces 144 entreprises agricoles opérant sous le système de gestion de l'offre génèrent un revenu de plus de 64 M$ soit 22 % des revenus agricoles de la MRC (MAPAQ – MRC Haut-Richelieu);

CONSIDÉRANT QUE ces entreprises agricoles créent des emplois et participent activement au développement économique des villes et municipalités du Haut-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE le Canada négocie actuellement le Partenariat-Trans-Pacifique (PTP), un accord de commerce incluant 11 autres pays;

CONSIDÉRANT QU'une entente est imminente et que le Canada subit de fortes pressions pour ouvrir davantage ses marchés sous gestion de l'offre alors que les importations de produits laitiers et de volaille comblent déjà 8 à 10 % des besoins canadiens;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises agricoles sous gestion de l'offre ne reçoivent aucune subvention à la production puisque le prix reçu est basé sur le coût de production des entreprises les plus performantes;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de l'offre est à la base de la stabilité et de la prévisibilité

Des prix et des revenus à la production
Des niveaux d'approvisionnement aux usines
Des revenus et capacités d'investissement des transformateurs
Des prix à la consommation

CONSIDÉRANT QUE la gestion de l'offre donne accès au consommateur à des produits laitiers de grande qualité à des prix comparables à ceux payés par les consommateurs des pays industrialisés qui subventionnent la production agricole;

No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le Canada a conclu 12 autres accords de libre-échange, incluant l'ALENA, tout en préservant la gestion de l'offre;

CONSIDÉRANT QUE l'économie canadienne et la vitalité de nos régions n'ont pas les moyens de perdre ou affaiblir la gestion de l'offre;
Proposée par la conseillère madame Linda Gamache, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix fasse appel au gouvernement du Canada, par le biais du premier ministre Stephen Harper, afin qu'il maintienne le système de gestion de l'offre dans son intégralité et n'accorde aucun accès supplémentaire à ses marchés sous gestion de l'offre dans le cadre de la négociation du Partenariat-Trans-Pacifique.

Résolution # 2015-07-140
MANDAT À L'AVOCAT – RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE des lettres recommandées ont été transmises au propriétaire du 85, 60e Avenue et du 90, 60e Avenue;

CONSIDÉRANT QUE les mesures correctives demandées dans lesdites lettres recommandées n'ont pas été exécutées à notre entière satisfaction;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix mandate la firme Dunton Rainville, avocats, à entreprendre les recours nécessaires afin de faire respecter notre réglementation.

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Monsieur Jacques-M. Daigle, inspecteur municipal, dépose son rapport d'activités du mois de juin 2015.

DÉPÔT DU RAPPORT DU COORDONNATEUR AU SERVICE DES LOISIRS

Monsieur Christian Brochu, coordonnateur au service des loisirs, présente les activités offertes au Centre Paulinoix.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, monsieur Claude Leroux, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions.

Formules Municipales No 4616-A-M.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution
ou annotation

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros: 2015-07-122, 2015-07-123, 2015-07-128, 2015-07-130, 2015-07-132, 2015-07-137, 2015-07-140.

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Résolution # 2015-07-141
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée du conseiller monsieur Daniel Ponton;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente session ordinaire à 21 h 20.

Claude Leroux
Maire

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière